



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 86861

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'avis conjoint, adopté le 17 juin 2010, de la Conférence nationale de la santé et du Conseil national du sida relatif au projet de plan national VIH-sida-IST 2010-2014. Au regard du document stratégique, ils estiment que le projet de plan ne répond que très insuffisamment aux enjeux actuels de la lutte contre le VIH-sida et les IST. Plusieurs faiblesses ont été identifiées, en particulier sur la politique de dépistage du VIH, les actions au bénéfice des populations les plus vulnérables et la mobilisation de la France au plan international. La Conférence nationale de santé et le Conseil national du sida recommandent plusieurs mesures indispensables afin de répondre au mieux à ces enjeux prioritaires et stopper la progression puis faire régresser l'épidémie d'infection à VIH-sida dans les prochaines années. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre en oeuvre ces recommandations dans le cadre du futur plan et de leurs actions au cours des prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86861

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9233

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)